



Bruxelles, le 28 avril 2022

CM 2670/22

PECHE  
N  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 6083

Objet: Accord politique UE-Norvège concernant la pêche dans les sous-zones CIEM 1 et 2  
- Approbation d'un instrument non contraignant  
= FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

---

Les délégations sont informées par la présente que la procédure écrite engagée par la CM 2669/22 du 27 avril 2022 a été clôturée avec succès le 28 avril 2022 à 09 heures et que toutes les délégations, sauf l'Estonie et la Lituanie qui se sont abstenues, ont voté en faveur de l'approbation de l'accord politique UE-Norvège concernant la pêche dans les sous-zones CIEM 1 et 2, dont le texte figure dans le document 8170/22.

La majorité qualifiée requise a été atteinte. L'accord politique susmentionnée est par conséquent approuvé.

Le Conseil a également pris note des déclarations des États membres figurant dans les document 8171/22 ADD 1 + ADD 2. Ces déclarations figureront dans le relevé des actes adoptés selon la procédure écrite en tant que déclaration destinée à être inscrite au procès-verbal du Conseil, conformément à l'article 12, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement intérieur du Conseil.

Le secrétariat du Conseil tient à remercier les délégations et la Commission pour leur coopération.